

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD864

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 39

I. – À la première phrase de l'alinéa 14, après le mot : « saisir », substituer aux mots :

« l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières »,

les mots :

« l'Autorité de régulation des transports ».

II. – En conséquence, après la première occurrence du mot : « de », procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise à jour du nom de l'Arafer en Autorité de régulation des transports à partir du 1^{er} octobre 2019.